

### EDITO

#### « En finir avec la mondialisation anonyme. La traçabilité au service des consommateurs et de l'emploi »

Tel est le titre du rapport remis au Président de la République, fin mai 2010, par le député Yves Jégo. En octobre 2009, il lui avait été confié la mission de définir les contours d'une nouvelle « marque France ».

Après un état des lieux du marquage « made in France » des produits (régime juridique, promotion peu efficace), le député démontre la réelle opportunité d'une évolution du dispositif actuel et de la définition d'un « made in France » rénové basée sur une concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés. Actuellement, faute de base juridique communautaire ou nationale, le « made in » est difficilement contrôlable par des administrations nationales dépourvues de moyens appropriés.

A la lecture du rapport, les comportements des consommateurs évoluent : si le prix et la marque constituent encore des déterminants essentiels de l'achat, d'autres critères émergent aujourd'hui rapidement tels que « le made in ... », l'information environnementale et sociale. Or, quand l'origine du produit apparaît sur l'étiquette, elle coexiste avec une pléthore de mentions et, cet excès d'informations ni hiérarchisées ni organisées favorise la confusion plus que la transparence ! Le rapport insiste sur la place marginale occupée par les labels officiels c'est-à-dire créés par le droit français ou communautaire.

Le député conclut à une véritable perte d'identité de la plupart des produits dont les origines n'apparaissent plus aux consommateurs.

Le député propose notamment la rédaction d'un texte législatif national pour garantir la transparence pour les consommateurs :

- définition et usage réglementés de label et label officiel,
- mise en place de carte d'identité des produits sur d'autres supports que les étiquetages. Les flashcodes permettront à l'avenir la mise à disposition du consommateur d'un nombre croissant d'informations environnementales et sociales prévues par le Grenelle 1.

Il suggère également d'initier une protection européenne de l'origine des produits.

A lire également dans ce rapport, une analyse comparative des « made in ... » nationaux (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni) qui montre notamment que tous ces pays sauf l'Allemagne ont lancé récemment des initiatives gouvernementales ou parlementaires pour faire évoluer le dispositif actuel.

Il ne s'agit donc pas d'un repli sur soi d'un Etat en période de crise, mais une recrudescence de la prise de conscience de l'interaction entre consommation et citoyenneté.

**Nathalie BARBE – Directeur du Pôle Ameublement**

### Le point de la normalisation :

Nous vous rappelons que le [bilan de situation annuel](#) de Janvier 2010 est téléchargeable sur le site internet FCBA.

#### Un bref retour sur la dernière brève de mars 2010:

- La norme **XP D 60-020** s'intitulera désormais (*Ameublement – Mobilier à monter soi-même – Exigences et préconisations*). Le GT en charge de fournir un projet de révision se réunira le 20 Octobre prochain.
- Le 5 Mai dernier, le GT7 relatif à l'affichage environnemental des meubles ne s'est finalement pas réuni, les résultats du projet pilote sur l'analyse de cycle de vie des 4 derniers produits n'étant pas connus.

#### Les dernières nouvelles :

- La norme **NF EN 14434** (*Tableaux pour établissements d'enseignement - Exigences ergonomiques, techniques et de sécurité et méthodes d'essai correspondantes*) a été publiée en Avril 2010.
- La norme **NF D 62-100-1 & 2** (*Ameublement –Lits mezzanines à plate-forme fixe à usage domestique - Spécifications de sécurité et essais*) a été publiée en Avril 2010.
- La 1<sup>ère</sup> réunion de la commission de normalisation **AF 043 « Ameublement général »** s'est déroulé le 4 Mai dernier, la prochaine est programmée le 29 septembre 2010.
- Lors de la réunion plénière du CEN/TC 207 fin Mai, les membres du comité technique ont décidé de mettre en place un groupe « conseil » regroupant les animateurs des WG (dont 3 sur 9 sont animés par la France). Ce groupe proposera des exigences harmonisés, des interprétations aux WGs sur demande d'au-moins un WG.
- Lors de la réunion plénière de l'ISO/TC 136 fin Mai, les membres du comité technique ont décidé de remettre à plat la catalogue des normes ISO. Une consultation sera lancée ultérieurement et suivi au niveau national par la commission de normalisation AF 043 « Ameublement général ».
- Le 6 Juillet a eu lieu la 8<sup>ème</sup> réunion du **GT7** relatif à l'affichage environnemental des meubles.

### 1. Mandatement Ecolabel :

Un écolabel pour les meubles en bois (meuble composé à au moins 90% de bois ou dérivé de Bois) a vu le jour au niveau européen. Il est paru au JOUE du 5 décembre 2009. Le référentiel français a été finalisé par Afnor, qui a reconnu FCBA comme organisme compétent pour le délivrer. Un comparatif a été établi avec NF environnement ameublement.

### 2. Lancement du site NF Environnement Ameublement

Le 01/09/2010, le site internet de la marque de qualité NF Environnement Ameublement ouvre ses portes. Vous y trouverez les entreprises titulaires de la marque mais aussi un catalogue de tous les produits certifiés : <http://www.nf-environnement-ameublement.com>

### 3. Responsabilité Sociale et Environnementale

Le volet « Gouvernance » de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 prévoit d'étendre aux sociétés de taille intermédiaire – notion qui sera définie par décret - l'obligation d'informer sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

**Contact FCBA pour 3 ces points : Valérie GOURVES ([Valerie.gourves@fcba.fr](mailto:Valerie.gourves@fcba.fr))**

### 4. Diméthyl fumarate : extension de son interdiction en Europe

Par décision de la Commission Européenne du 11/03/2010, l'Europe a prorogé la décision 2009/251/CE exigeant aux états membres qu'ils veillent à ce que les produits contenant du fumarate de diméthyle (produit biocide) ne soient pas commercialisés ou mis à disposition sur le marché. Cette décision s'applique jusqu'au 15 mars 2011.

### 5. Cahier des charges pour acheter des panneaux à bas taux de formol

Ce texte a été rédigé en concertation entre UIPP (Union des Industries de Panneaux Process) , UNIFA (Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement) et FCBA

« Le fournisseur de panneaux apporte la preuve que :

- la teneur en formaldéhyde, mesurée selon la norme NF EN 120, des panneaux de particules et des panneaux de fibres (MDF) à l'état brut, c'est-à-dire avant usinage ou revêtement, ne dépasse pas 50 % de la valeur seuil qui permettrait de répertorier ces panneaux dans la classe E1, soit 4 mg / 100 g de panneau sec,
- les émissions de formaldéhyde, mesurées selon la norme NF EN 717-1, des panneaux à base de bois (panneaux de particules, panneaux de fibres (MDF), panneaux de contreplaqués) à l'état brut ou avec leur revêtement (PPSM, stratifiés), ne dépassent pas 50 % de la valeur seuil qui permettrait de répertorier ces panneaux dans la classe E1, soit 0,062 mg / m<sup>3</sup> d'air ou encore 0,05 ppm. »

**Contact FCBA : Marie-Lise ROUX ([marie-lise.roux@fcba.fr](mailto:marie-lise.roux@fcba.fr))**

### 6. Les labels environnementaux - La gestion des compétences et la formation

Le secteur de l'ameublement doit faire face à des défis importants face à la mondialisation et aux nouveaux enjeux de l'environnement. Les entreprises doivent connaître les différentes déclarations et marquages environnementaux nationaux et européens des produits d'ameublement. De plus, elles doivent mieux former leur main d'œuvre avec une mise à jour permanente de leurs qualifications et compétences et en développer de nouvelles, y compris en environnement.

Pour répondre à ces besoins, FCBA organise le **30 septembre prochain à Paris**, une

journée d'information, destinée aux professionnels de l'ameublement avec 2 grands thèmes :

**Le matin** : les labels environnementaux nationaux et européens de l'ameublement : quelles sont les attentes des consommateurs en matière de labels environnementaux ?

**L'après-midi** : les compétences et la formation : la restitution du projet LILAC avec la présentation d'un système web multilingue dédié ameublement pour la gestion des profils métiers et des compétences associées, l'évaluation de compétences et le partage d'une base de connaissances par compétences et des modules de e-learning sur différents thèmes dont l'environnement, l'éco-conception.

**Contact FCBA : Evelyne LEHMANN ([evelyne.lehmann@fcba.fr](mailto:evelyne.lehmann@fcba.fr))**

### Agenda :

**Prochaine Commission Professionnelle Ameublement :**  
21/10/10 à FCBA Paris  
**Prochaine Commission Mobilier CETIM :** 13/10/10 à UNIFA Paris

### A Noter :

**Salon du Meuble Paris :** 3/09 au 7/09/10 inclus à Paris Villepinte  
[Site Maison du Meuble](#)

**Restitution opération collective AGERHAMA sur le bon sens écologique**, le 10/09/10 en Nord-Pas-de Calais.

**7<sup>ème</sup> édition de Woodcoatings** les 12 & 13/10/2010 à Amsterdam (NL) voir programme : [Programme Woodcoatings](#)

**8<sup>ème</sup> symposium européen des panneaux bois :** 14&15/10/10 à Hanovre (DE), voir programme : [Programme 8<sup>ème</sup> symposium](#)

**Salon EquipHotel** du 14/11 au 18/11/2010 à Paris Porte de Versailles.  
<http://www.equiphotel.com/>

**Salon des Maires** du 23/11 au 25/11/2010 à Paris Porte de Versailles -  
[Site salon des Maires](#)

### Consultation des brèves

Les [derniers numéros](#) sont disponibles sur notre site Internet.

**FCBA INFO en ligne, gratuit et sans abonnement !**

Ce magazine d'information est consultable en ligne sur un site dédié : [www.fcba.info](http://www.fcba.info)

Ce site vous donne accès à tous les articles mis en ligne et à ceux archivés depuis janvier 2003 extraits de l'ex-revue imprimée. Vous pouvez également, via un formulaire spécifique, réserver aux professionnels, être régulièrement informé sur les activités de FCBA.



INSTITUT  
TECHNOLOGIQUE

**Pôle Ameublement – Evelyne LEHMANN**  
10 Avenue de Saint-Mandé – 75012 PARIS  
Tél. : Tél. : 01.40.19.48.07 – Fax : 01.40.19.48.67  
e.mail : [evelyne.lehmann@fcba.fr](mailto:evelyne.lehmann@fcba.fr)  
[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)